

L'Art Sacré 2

Lettre d'information n°3

Janvier 2018



Premier Salon d'art sacré contemporain

Notre dernière lettre d'information se terminait sur l'annonce de notre premier salon d'art sacré, organisé à l'église Saint-Germain l'Auxerrois du 18 au 19 octobre derniers.

3000 visiteurs ont franchi les portes de l'église à cette occasion, sans compter la foule nombreuse ayant participé à l'inauguration.

Diverses personnalités avaient fait le déplacement, dont Mgr Jérôme Beau, évêque auxiliaire de Paris, ou encore l'ambassadrice du Japon et l'ambassadeur du Japon près l'UNESCO, venus entendre le concert donné par notre ami Jun Kanno.

L'organisation de cette première manifestation a demandé à l'association d'importants investissements en temps et en matériel, auxquels la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois a accepté de contribuer. La Mutuelle Saint-Christophe, la Fondation Notre-Dame ont été également de précieux partenaires sans l'aide desquels rien n'aurait été possible. L'achat d'une vingtaine de vitrines, l'acquisition de matériel d'éclairage permettent d'envisager plus sereinement une prochaine édition, souhaitée non seulement par les artistes présents mais également par le chanoine Gilles Annequin, curé de la paroisse.

Pour cette première édition, la couverture médiatique a été essentiellement assurée par KTO (le reportage est visible sur Youtube ou sur notre site internet) ainsi que par La Croix.

La diversité des œuvres, la puissance et la force de certaines, l'originalité des autres voire même leur virtuosité ont été autant de facteurs qui ont séduit le public comme en témoigne le livre d'or mis à la disposition des visiteurs.

La prochaine édition, toujours prévue à l'occasion de la tenue de FIAC, s'ouvrira du jeudi 11 au 25 octobre prochains. Les artistes désireux de participer au salon sont priés de se faire connaître dès à présent en adressant leur candidature au siège de l'association. Un Comité de sélection, en cours de constitution, examinera ensuite chaque dossier.



Concert inaugural

6, 7, 8 avril 2018 : deuxièmes journées d'études :

Nos deuxièmes journées d'études se dérouleront à Moulins les 6, 7 et 8 avril en collaboration avec la Sauvegarde de l'Art français et le Musée de la Visitation, qui est sans doute l'un des plus riches musées d'art sacré en France. Le thème retenu pour cette année est celui de La place des architectures religieuses et sacrées dans l'espace public : contribution à une réflexion catholique dont on trouvera ci-après le développement.

Dans quelques jours, sera mis en ligne sur notre site un formulaire d'inscription donnant également le détail des différentes communications ainsi que le programme de ces journées.



La place des architectures religieuses et sacrées dans l'espace public : contribution à une réflexion catholique

En 2018, le clergé de l'Église catholique demeure toujours affectataire, dans les 36 000 communes françaises, de près de la totalité des églises construites avant 1905.

Ce constat implique dès lors une réflexion : ce double patrimoine architectural et mobilier constitue-t-il un trésor pour tous, croyants ou non croyants, ou simplement pour la seule communauté catholique ?

Si un tel trésor ne concerne que la population de confession catholique et risque par conséquent, faute de moyens suffisants, de disparaître à plus ou moins court terme de l'urbanisme et du paysage français comme de s'effacer de notre culture, il faut alors de demander à quels impératifs les catholiques sont-ils prêts afin de maintenir et garder ce patrimoine si menacé, objet depuis quelques années d'un vandalisme croissant.

En revanche, si ce trésor patrimonial est considéré comme d'intérêt général et constitutif d'une identité nationale, les affectataires doivent se demander ce qu'ils peuvent envisager pour aider l'État et les collectivités locales territoriales pour maintenir et conserver ce patrimoine, le coût de cette préservation étant partagé entre l'État, les collectivités territoriales et les donateurs (mécénat) dans des proportions qui varient selon les cas. Ces mêmes interlocuteurs doivent savoir dialoguer avec les affectataires qui

ne pourront pas aller jusqu'à accepter une sécularisation de ces bâtiments sacrés en les ouvrant sans discernement à toutes les activités sociales. Enfin, il faut noter qu'un même questionnement se porte également sur les couvents, les évêchés, les chapelles de campagnes et oratoires ainsi que sur les calvaires plantés aux croisements des chemins, etc.

Ainsi se résument les interrogations qui sous tendront les propos des intervenants au long de ses deuxièmes journées d'études.

Quelque soit la réponse portée à la question centrale, il convient tout d'abord, dans un contexte évolutif et historique, de s'interroger sur l'importante nécessité de redonner du sens au sens.

Après la loi de 1905, cent ans après celle de 1913 portant sur les monuments et sites historiques (pour ces derniers en 1930), comment cette législation est-elle de nos jours reçue : pour le ministère de la Culture, la protection est-elle toujours l'objectif principal ou est-elle devenue une simple incitation plus ou moins opérante à la conservation, voire un avatar d'une paralysie administrative.

Dans les deux cas de figures mentionnés plus haut, vouloir ouvrir les églises au public comme aux fidèles implique d'élaborer une stratégie de politique immobilière, d'en assumer les coûts et le financement et pour les décideurs principaux d'affirmer clairement leur volonté et.

Bon de soutien à l'association

Ouvrant droit aux réductions d'impôt prévu aux articles 200, 238 bis et 885-0-V bis A du Code Général des Impôts.
À retourner au P. Laurent Lemoine, L'Art sacré 2, Couvent Saint-Jacques – 20 rue des Tanneries - 75013 Paris

Je soussigné(e),

demeurant

adresse électronique

souhaite recevoir la lettre d'information de l'association L'Art sacré 2

et lui apporter mon soutien par un don de euros

et adresse à l'association un chèque de euros*

et effectue un virement bancaire de euros**

Fait, le

à

signature

*Chèque à libeller à l'ordre de : L'Art sacré 2

**IBAN : FR76 1010 7001 9170 5779 304 – Code BIC : BREDFRPPXXX – Code banque : 10107 – Code guichet : 00177 - N° compte : 00917057793 - Clé 04



Musée
de la *Visitation*

L'Art Sacré 2

Couvent Saint-Jacques
20, rue des Tannerie
75013 Paris